

**COMMUNE DU LAVANDOU**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

**BUDGET ANNEXE DU PORT**

---

## ***PREAMBULE***

### **Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice règlementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet du Budget Primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Budget Annexe du Port.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit comprendre les informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution.

### **Calendrier budgétaire**

Conseil Municipal de février 2023 : Débat d'Orientation Budgétaire

Conseil Municipal du mois de mars 2023 : Vote du Budget Primitif 2023

---

## ***CONTEXTE***

Si l'exercice budgétaire de l'année 2021 a présenté un résultat excédentaire, en partie liée au versement d'une compensation des pertes dues à l'épidémie du COVID par la Direction Départementale des Finances Publiques et le remboursement de sinistres par les assurances, l'exercice budgétaire 2022 du port apparaît en baisse au regard des exercices précédents.

Néanmoins, il faut noter une augmentation de plus de 305 000 € HT par rapport à 2021 sur la vente de carburant.

Le port du LAVANDOU a bénéficié de la fermeture de la station d'avitaillement du port d'Hyères à la suite de travaux de mise en conformité, de la pratique d'une tarification attractive ainsi que de l'augmentation du prix des carburants.

Le transfert de propriété du port au 17 décembre 2020 a permis de conforter et poursuivre les actions visant à clarifier et rationaliser l'utilisation du domaine public portuaire notamment pour les activités commerciales.

L'appui juridique nécessaire aux actions menées pour les années 2021 et 2022, se poursuivra en 2023.

En 2022, des travaux de rénovation du quai N Sud ont été réalisés, interrompus pour la saison estivale, l'achèvement est en cours avec une fin prévue mi-février 2023.

Le dragage du bassin du château, bénéficiant d'une autorisation pluriannuelle de la préfecture du Var n'a pas été réalisé à la suite d'un appel d'offre jugé infructueux. Une solution moins coûteuse est recherchée pour 2023.

Un appel d'offre a été lancé fin 2022, pour la reprise des affouillements sur les quais M et P, les travaux pourront avoir lieu courant 2023.

La crise énergétique impliquant la consommation d'eau et d'électricité a réorienté nos plans sur les travaux à venir pour 2023. Aussi, un « accord cadre » à bon de commande va être publié afin de moderniser le port avec la mise en place de bornes intelligentes de distribution de fluides.

**Aussi, au regard de l'arrêt des comptes en cours de finalisation, la prospective budgétaire proposée s'appuie sur des hypothèses prudentes.**

## A. Evolution de la section d'exploitation

La section d'exploitation (fonctionnement) devrait connaître une évolution à la hausse sensible en 2023 résultant de trois facteurs principaux :

- L'augmentation du coût de l'énergie (carburant, eau et électricité)
- L'augmentation de la valeur du point d'indice du personnel
- Les frais d'études, notamment juridiques

Même si à court terme, les recettes 2022, avec notamment une augmentation de 5% de la redevance de stationnement et d'amarrage et l'introduction de nouvelles recettes tel que la vente de glaçons, la tarification des remorquages, une meilleure gestion des parkings, l'augmentation également du prix des terrasses, contribueront à équilibrer le budget. Il sera proposé une programmation budgétaire équilibrée mais prudente face aux risques liés à l'inflation.

Pour mémoire cette section s'équilibre à 5.532.992 € au Budget Primitif 2022 (Décision Budgétaire Modificative comprise). Le prévisionnel pour le Budget Primitif 2023 est de 5.750.000 € (en cours de consolidation).

### ➤ Dépenses :

#### 1. Charges à caractère général (Chapitre 011)

La principale incertitude est le compte 6061 « Fournitures non stockables (eau, énergie) ». **L'instabilité liée au contexte international et à l'évolution du prix des énergies nous conduisent à proposer une évolution du budget de 40 % soit un montant de 160 000 euros.**

Les autres évolutions notables sont :

- Compte 607 « Achats de marchandises » :  
Ce compte concerne l'achat de carburant destiné à la revente qui est directement lié à l'évolution des coûts du carburant. Nous avons atteint en 2022 un montant exceptionnellement haut (réalisé 2022 : 1 410 200 €) du fait de la fermeture de la station de carburant de Hyères et de l'augmentation du prix du carburant. Nous reconduisons le montant du prévisionnel 2022 pour 2023 soit un montant de 1 330 000 euros.
- Compte 61521 « Entretien et réparation » :  
Le réalisé 2022 (134 400 €) est sensiblement inférieur au budget prévisionnel (186 000 €) du fait de l'absence de la réalisation du dragage prévu initialement. Il sera normalement effectué en 2023. Nous proposons un montant prévisionnel pour le poste entretien et réparation de 200 000 euros.
- Compte 6226 « Honoraires » :  
Le montant réalisé sur l'exercice 2022 est supérieur au montant prévu au BP 2022, à la suite de la nécessité du suivi des AOT de la zone commerciale et des mesures administratives qui en découlent. Il est proposé d'inscrire au BP 2023 (140 000 €) un montant supérieur à celui inscrit au BP 2022, pour poursuite du suivi des AOT.
- Compte 63512 « Taxe foncière » :  
Prise en compte d'une augmentation de la taxe foncière (60 000 €). En raison de titres de propriété entachés d'illégalité, les personnes assujetties aux taxes foncières des locaux de la zone commerciale étaient jusqu'alors les bénéficiaires d'AOT cellules de cette dernière.

Une régularisation devait être effectuée par la DGFiP en 2022 mais cela n'a pas été traité. Nous réinscrivons ce montant en 2023.

## 2. Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

En 2022, le Comptable Public nous a transmis des demandes d'admission en créances éteintes en raison d'insuffisance d'actif suite à la clôture des liquidations judiciaires de plusieurs débiteurs pour un montant supérieur au prévisionnel (+15 500 €).

Le montant de la provision pour risques et charges s'élève au 31/12/2022 à 52.760 euros (compte « 15111 », semi-budgétaire).

## 3. Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

Le montant de ce chapitre en 2023 devrait voir une relative augmentation par rapport au réalisé 2022. Le BP devrait s'établir à 971 300 euros pour 13 postes à l'année, 1 poste en CDD de 6 mois et 12 saisonniers.

**Les évolutions structurelles** à prendre en compte pour 2023 :

- Augmentation de la valeur du point d'indice de la Convention Collective Nationale des Personnels des Ports de Plaisance début 2023,
- Augmentation de la prévoyance,
- Recrutement d'un saisonnier longue durée administratif avec un contrat à durée déterminée de 6 mois.

**D'un point de vue conjoncturel** les principales évolutions à prendre en compte sont les suivantes :

Départ à la retraite (prime 30 ans d'ancienneté) d'un agent en arrêt longue maladie. Le port appliquant la subrogation, le salaire de l'agent reste à sa charge et est partiellement remboursé au travers des Indemnités Journalières de la Prévoyance (Chapitre 013 : Atténuation de charges).

## 4. Virement à la section d'investissement (Chapitre 023)

Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement.

Ce virement sert de variable d'ajustement entre les deux sections. Il devrait être de l'ordre de 350 000 € au titre de l'année 2023.

## 5. Opération d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)

Pour mémoire, la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles était de :

- 2019 : 763.573,32 €
- 2020 : 785.380,65 €
- 2021 : 818.539,57 €
- 2022 : 827.713,36 €

Le prévisionnel 2023 est de 851.500 €. L'augmentation régulière de cette dotation traduit les efforts du Port pour entretenir et moderniser ses infrastructures.

## ➤ Recettes :

### 1. Atténuation de charge (Chapitre 013)

Le réalisé 2022 (66 180 €) est sensiblement inférieur au budget prévisionnel (84 000 €) du fait de la diminution du stock final du carburant. Nous n'avons pas rempli les cuves avant la clôture à la suite du dépassement du marché de carburant.

### 2. Vente produits fabriqués et prestations (Chapitre 70)

- **Plan d'eau** (compte 706 « prestations de services »).  
Nous envisageons une saison 2023 identique à la saison 2022. Le BP 2023 (2 725 000 €) prend en compte le réalisé 2022 avec l'augmentation des tarifs de 5% qui a été validé par les Conseils d'exploitation, portuaire et municipal.
- **Carburant** (compte 707 « ventes de marchandises »)  
Après une année exceptionnelle en 2022 (fermeture de la station de carburant de Hyères) et le prix du carburant élevé, il est proposé de remettre le montant du BP 2022.  
*Pour mémoire les marges pratiquées sur les carburants sont de 0.15 € par litre pour les produits détaxés et de 0.17 € pour les produits normaux.*
- **Parking** (compte 7088 « Autres produits d'activités annexes »)  
Le BP 2023 (337 000 €) prendra en compte l'augmentation des tarifs de 5%.

### 3. Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le BP 2023 (320.000 €) des redevances prend en compte l'augmentation de 10 % des tarifs des terrasses.

Nous reconduirons au BP 2023 le remboursement du foncier (60 000 €) par les bénéficiaires d'AOT cellules du centre commercial.

---

## ***B. Evolution de la section d'investissement***

### ➤ **Dépenses :**

Certaines opérations inscrites au BP 2022 n'ont pas été réalisées à ce jour, dont :

- ✓ Mise en place de semelle pare fouille
- ✓ Rénovation des locaux des associations
- ✓ Réfection quai Prud'homme
- ✓ Bornes électriques

Les autres investissements envisagés sont notamment les suivants :

- ✓ Réalisation d'un nouveau phare à l'entrée du port
- ✓ Bornes électriques intelligentes
- ✓ Rénovation énergétique de la capitainerie
- ✓ Réalisation d'une ombrière photovoltaïque
- ✓ Fresque parking aérien
- ✓ Navire de servitude
- ✓ Véhicule roulant électrique
- ✓ Diverses caméras pour vidéosurveillance

### ➤ **Recettes :**

Elles se composeront de l'excédent antérieur reporté estimé à 1.420.985 € et des amortissements des immobilisations d'un montant estimé à 851.500 €.

Le virement de la section de fonctionnement s'ajoutera à ces recettes pour un montant estimé à 351.000 €.

Des subventions pour les bornes électriques intelligentes ainsi que pour la réalisation d'une ombrière photovoltaïque vont être demandées.

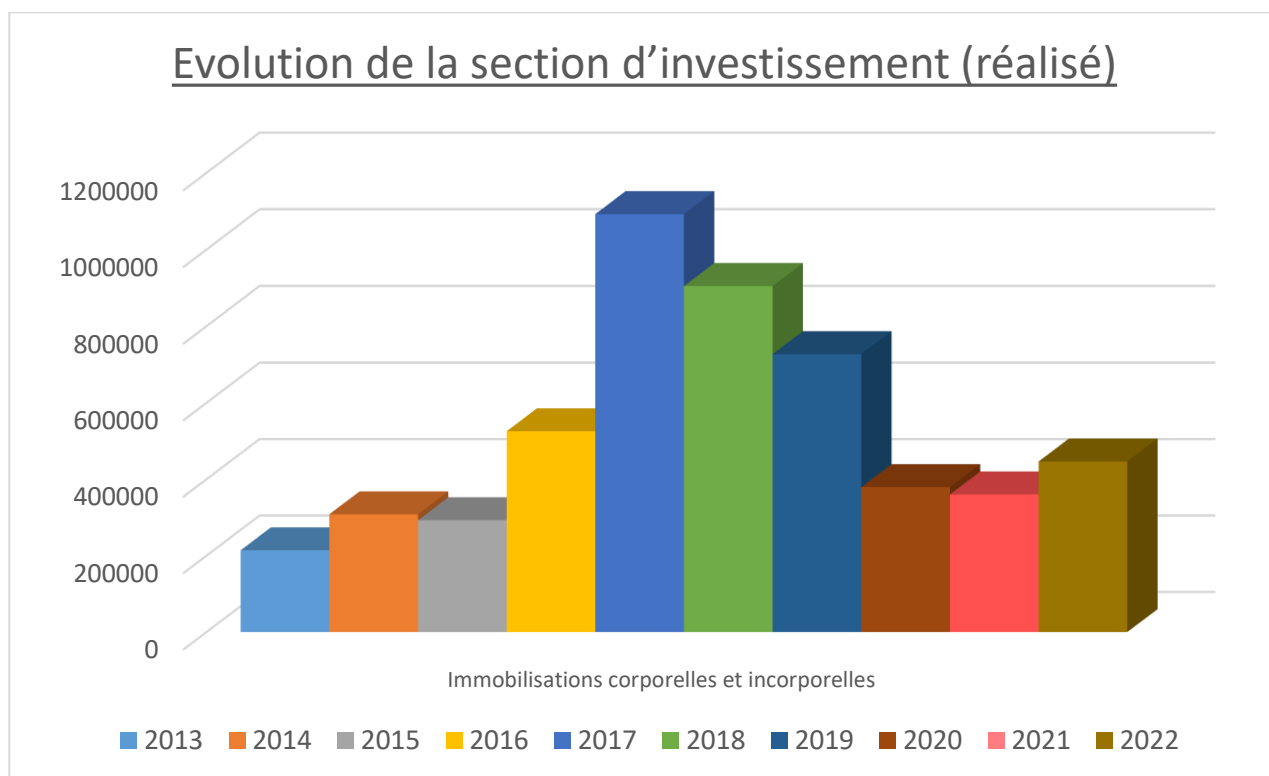
La marge de manœuvre concernant les immobilisations corporelles (chapitre budgétaire 21) et incorporelles (chapitre 20) pour le budget primitif 2023 est estimée à 2.186.000 € :

**Recettes :**

- Excédent exercice antérieur : 1.421.000 €
- Amortissements des immobilisations : 851.500 €
- Virement de la section de fonctionnement : (prévisionnel) 350.000 €

**Dépenses : HT**

- Restes à réaliser (2022) : 105.860 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 40) : 15.670 €



**Il convient de souligner l'absence d'emprunt sur le budget du port depuis fin 2018.**